

CONDITIONS DE VENTE :

I- Validité du devis

Ce devis est valable pendant les deux mois suivant la date d'émission.

II- Facturation

Les prix sont spécifiés HT (hors taxe) ou TTC (toutes taxes comprises). Leur nature (ferme ou révisable) et leur montant sont précisés dans les conditions particulières.

Toutes prestations complémentaires au devis accepté, demandées par le Client, feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

III- Paiement et Acompte

Un acompte équivalent à 50% de la facture globale est dû à la signature du Contrat. Tout acompte versé sera conservé en cas d'annulation (cf. V- Annulation).

Le solde de la facture devra être acquitté au plus tard le jour de la réception par chèque, virement bancaire ou carte bancaire. En cas de non-paiement du solde dans les délais indiqués, FLUCTUART se réserve le droit de ne pas permettre au Client l'accès aux espaces privatisés.

À titre de clause pénale et en application des dispositions légales, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Article L441-6 du Code de Commerce).

IV- Caution

En cas de privatisation total des espaces, un état des lieux sera réalisé avant et après l'événement.

Une caution peut être demandée au client (non encaissé). En l'absence de dégradations, FLUCTUART s'engage à remettre la caution sous 15 jours après la fin de l'événement. Dans le cas contraire, la situation sera discutée entre FLUCTUART et le Client.

V- Modification du nombre de personne et des espaces

Toute modification du nombre de personne participant à l'événement devra être effectuée dans les délais mentionnés ci-dessous :

- De 1 à 10 personnes : 48 heures
- De 10 à 50 personnes : 4 jours ouvrés
- Au-delà de 50 personnes : 7 jours ouvrés

En cas de non-respect de ces délais :

- si le nombre de participants est inférieur au nombre annoncé, la commande sera facturée
- si à l'inverse le nombre de participants est supérieur au nombre annoncé, FLUCTUART se réserve le droit de refuser cet ajout.

Si la demande est acceptée, une facture complémentaire sera éditée.

Concernant les privatisations sur le rooftop : en cas d'intempéries violentes et en accord avec le client, Fluctuart d'engage à repositionner l'événement sur les niveaux intérieurs sans frais supplémentaires.

VI- Prolongation de l'événement

La prolongation de l'événement au-delà de l'horaire mentionné entraînera une facturation complémentaire portant sur les points suivants :

- La formule boisson sera facturée au prorata du taux horaire de la formule choisie.
- les maitres d'hôtels : 75 € HT par heure et par maître d'hôtel

(Le départ client doit être effectué avant 2h sauf dérogation exceptionnellement explicitement établie entre Fluctuart et le client)

VII- Annulation

En cas d'annulation, l'acompte versé ne sera pas remboursé. Concernant le solde de la facture, il est dû si l'annulation intervient après le délai susmentionné : deux semaines.

En cas d'annulation liée à un cas de force majeure (COVID, couvre-feu..) qui empêcherait de mener à bien l'événement, l'acompte est conservé et l'événement reporté à une date ultérieure convenant aux deux parties, sans frais supplémentaire, y compris l'année suivante.

Vous pouvez aussi souscrire à une assurance annulation qui permettra de prévoir un remboursement des frais engagés : voir les conditions [ici](#)

VIII- Pertes et casses

En cas de pertes et casses du matériel utilisé lors de la réception, du fait du Client, celles-ci lui seront directement facturées.

IX-Communication

Fluctuart se réserve le droit d'insérer le logo du client dans ses références sur le site internet www.fluctuart.fr

X- Compétence juridictionnelle territoriale

Il est fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Paris qui sera seul compétent à l'exclusion de tout autre, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

